

## Déclaration préalable de la FSU au CTA du 27 mai 2013

### Situation générale

Le pouvoir en place depuis maintenant un an persiste à mener et à renforcer une politique d'austérité qui entraîne des effets désastreux et conduit la France à une récession désormais attestée. Pour autant, le changement de cap pourtant impératif pour l'avenir du pays n'est pas à l'ordre du jour

Utilisant les mêmes recettes que leurs prédécesseurs, le Président de la République et son Gouvernement continuent, au nom de la réduction des déficits publics, de faire payer par les classes moyennes et les plus défavorisées les effets de la crise et annoncent une nouvelle réforme des retraites, aggravant encore davantage les dispositions iniques de la Loi de 2010.

Cette politique persistante d'austérité a des conséquences directes dans le secteur de la **Fonction publique** où les discussions enfin ouvertes sur la revalorisation salariale achoppent totalement : gel du point d'indice confirmé au moins jusqu'en 2014, évolutions pour les seules catégories C et de manière totalement insuffisantes puisqu'au global le cadre de l'enveloppe reste à coût constant... Dans l'Education, le Ministre après avoir tenté de choisir, ses interlocuteurs en rééditant la méthode Darcos de présignature au projet de protocole de discussion, n'envisage de revalorisation là aussi insuffisante que pour les seuls personnels du premier degré et écarte les personnels du second degré. Le Ministre refuse ainsi de prendre en compte la nécessité de revaloriser l'ensemble des salaires des enseignants, leurs carrières et leurs métiers alors que la crise de recrutement atteint des sommets dans le second degré et qu'à l'évidence les salaires des enseignants, parmi les plus bas de l'UE, sont à l'origine du manque d'attractivité pour les métiers de l'enseignement et de l'éducation.

**La rentrée 2013** devait être la rentrée du changement effectif. Or, **les déclarations largement médiatisées de priorité à l'Education nationale sont largement démenties par la réalité :**

- **du fait des orientations et des choix ministériels :** projet de Loi sur la refondation de l'Ecole actuellement en débat au sénat dont les axes, en particulier pour le second degré et l'orientation sont à l'opposé de nos mandats et de la conception que nous portons du système éducatif, Circulaire de rentrée qui reprend des éléments hautement contestables du Rapport annexé à la Loi de refondation ( avant même son vote définitif)et ne contient, bien au contraire, aucune amélioration pour les conditions d'études des élèves ni de travail pour les personnels, maintien de toutes les reformes contestées dont un des objectifs que nous dénonçons depuis leur mise en œuvre est de permettre les suppressions de postes, maintien des stg comme moyens d'enseignement, mise en place des ESPE dans la plus grande opacité... Sur ce dernier point nous demandons que des informations nous soient données sur la mise en place de l'ESPE à Versailles.

- **du fait des orientations et des choix rectoraux en particulier dans notre académie.**

Ainsi :

- en lycée et en collège alors que les effectifs augmentent, la dotation positive de 400 emplois se traduit au final par un très faible volant de créations de postes ( env 100),. C'est le résultat de la faiblesse des moyens accordés au regard de la hausse des effectifs, d'une gestion rectorale et départementale parcimonieuse, à l'heure près, des dotations établissements, du refus obstiné de créer des postes alors même que les créations étaient possibles afin de garder une certaine souplesse pour les affectations des lauréats des concours 2013-2. en augmentant la part des moyens provisoires

- affectations des stagiaires : la volonté jusqu'aboutiste du Rectorat d'affecter majoritairement les stg sur des postes réservés et de s'émanciper des préconisations ministérielles d'affectation prioritaire sur des BMP est inacceptable. Elle porte atteinte au droit des collègues à la mobilité choisie. Si au final, environ 200 postes ont pu être débloqués suite à nos interventions au GT obtenu quasiment au forceps, on est très loin du compte. Nous vous demandons donc instamment, Monsieur le Recteur, que tous les déblocages possibles se fassent, dans l'intérêt des collègues demandeurs de mutation.

Nous tenons à dénoncer les conditions scandaleuses d'organisation **des concours réservés** qui ont généré des dysfonctionnements inadmissibles du fait du fait de la non vérification des conditions d'éligibilité. De ce fait, des candidats déclarés admissibles par les jurys ont été rayés des listes. Nous exigeons que les prochaines sessions se fassent dans des conditions absolues de rigueur administrative. Dans l'immédiat, nous demandons que les candidats déclarés admis aient la garantie de réemploi à plein temps et que leurs frais de déplacement soient pris en charge. Nous rappelons notre revendication d'un plan de titularisation ouvert à l'ensemble des contractuels et vacataires afin de dépasser les insuffisances que nous continuons de dénoncer, de la Loi Sauvadet.

### **Sur l'assistance éducative,**

D'une manière générale, nous avons déjà dénoncé la multiplicité de statuts différents dans les établissements qui aboutissent à l'éclatement des missions, à la fragilisation des vies scolaires et à celle des personnels dont une grande partie sont soumis de par la modalité de recrutement local à des abus de pouvoir des chefs d'établissement.

L'insuffisance des moyens d'assistance éducative est également un des problèmes majeurs auxquels les personnels dans leur ensemble sont sensibles et qui entraîne des mobilisations fortes dans les établissements

La suppression au niveau national de 2000 postes d'AED (189 dans l'académie) pour des raisons de non intégration dans le budget de l'augmentation du SMIC, est une mesure que non seulement le Ministère s'est bien gardé de rendre publique mais qui va encore aggraver les conditions déjà difficiles d'encadrement des élèves, en particulier dans les établissements difficiles. Nous ne pouvons l'accepter.

**Sur le PAF** nous prenons acte du retour à un travail en GT. Néanmoins, le contenu du PAF ne reflète pas les échanges dans ces GT et les demandes exprimées par les représentants des personnels. Le contenu reste très limité et réduit aux seules actions en matière d'accompagnement des réformes institutionnelles. Enfin, nous insistons pour que les informations que nous avons incidemment obtenues au GT sur la mise en œuvre du DIF dans l'académie soient mises à plat en CTA. Il n'est pas admissible qu'une application opaque, au cas par cas, hors critères établis et portés à la connaissance des personnels, sur un budget fantôme, perdure dans l'académie.

### **Dialogue social**

Enfin, nous tenons solennellement, Monsieur le Recteur, à vous alerter sur l'état du dialogue social dans l'académie. Vous nous avez assuré lors de votre prise de fonction, et en particulier au CTA de janvier, que vous seriez soucieux de sa restauration et de sa réalité. Force est de constater que ce dialogue et le respect du paritarisme sont actuellement pleinement bafoués. Le blocage est total : les exemples sont nombreux et concernent aussi bien les organisations représentatives des personnels enseignants que non enseignants : GT sur les postes bloqués

stg interrompu de façon unilatérale par la Secrétaire générale adjointe, volonté de réduire les l'examen des situations des personnels quitte à ne pas examiner certaines disciplines en GT barèmes Intra (GT statutaires)... Les élus des personnels ne peuvent travailler dans un contexte de mise en demeure perpétuelle, de provocations ou de contournement de la représentativité syndicale.

De plus, le projet qui nous a été transmis sur l'exercice du droit syndical est en l'état, sur la forme comme sur le fond, inacceptable. Nous demandons la réunion d'un GT le plus rapidement possible sur cette question de façon à ce que les débats aient lieu dans la plus grande transparence.

**La Cour des comptes**, déclare dans son récent Rapport « Gérer les enseignants autrement » que "l'Education nationale ne souffre pas d'un manque de moyens ou d'un nombre trop faible d'enseignants, mais d'une utilisation défailante des moyens existants ». Sortant complètement de son rôle, elle accrédite ainsi la politique d'austérité en place, le désengagement de l'Etat, la dislocation des services publics, principalement celui de l'EN, et la mise à mal de toutes les garanties statutaires, et remet en selle des recettes qui ont été combattues par la Profession.

A rebours de ces positions et de la politique menée par le Gouvernement, **la FSU et ses syndicats revendiquent et agissent pour une autre politique pour l'Ecole comme pour la société** permettant de réaffirmer le rôle et la place de l'Etat et des services publics et en particulier celui de l'Education. C'est cette exigence qu'ils entendent continuer de porter dans la période lourde d'enjeux qui s'ouvre.